

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1556 concernant les Ministères

n° 1556

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de la décision n° 1006 du 5 septembre 1961 est supprimé et remplacé par le suivant : Art. 1er. — Les consultations externes à l'Hôpital Peltier seront assurées comme suit : — Médecine générale, pédiatrie, neuro-psychiatrie : Dr Cornée; — Chirurgie générale : Dr Aubert; — O.R.L. ophtalmologie : Dr Doiteau.